



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 1 0 5 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 4 0 5 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7887

1 Intitulé du projet

Aménagement d'une voirie de bouclage dans la zone d'activités de la Petite Boitière reliant la rue Gustave Eiffel à une impasse raccordée à la rue des Meuniers (RD 116) au Plessis-Grammoire (49)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ANGERS LOIRE METROPOLE

Raison sociale

COMMUNAUTE URBAINE

N° SIRET

2 4 4 9 0 0 0 1 5 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

VERCHERE

☒ Monsieur

Prénom(s)

Jean-Marc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a	Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pour assurer la poursuite de l'aménagement de la zone d'activités de la Petite Boitière au Plessis-Grammoire, Angers Loire Métropole lors du conseil de communauté du 21 janvier 2019, a confié par convention de mandat, la réalisation d'études multi-sites à la Société Publique Locale ALTER Public.

Ces études portaient sur la création d'une voie de bouclage de la zone nécessaire au centre de secours et de sécurité présent sur site et sur la création des parcelles à vocation économique nécessaire à l'implantation et au développement d'entreprises locales.

Les études ont mis en évidence la présence d'une zone humide réglementaire en partie dégradée sur 2,3 ha, soit la quasi-totalité du périmètre. Après avoir étudié plusieurs scénarii réduisant l'impact sur ces zones humides, Angers Loire Métropole et la commune du Plessis Grammoire ont décidé de préserver les zones humides et de ne pas concrétiser la création de nouvelles parcelles à vocation économique.

Pour des raisons de sécurité et de sureté, le bouclage de voirie est impératif. Ce bouclage permettra de réduire le temps d'intervention des services de secours et de les sécuriser. Ainsi Angers Loire Métropole souhaite réaliser une voie de bouclage. Cette voie de bouclage a été conçue afin d'éviter et réduire au maximum l'impact sur la zone humide.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à créer une voirie raccordant la rue Gustave Eiffel au sud de la ZA de la Petite Boitière à la voirie en impasse raccordée à la rue des Meuniers (RD 116).

Cette voie présente les caractéristiques suivantes :

- linéaire : 195 m
- largeur : 10 m dont 6 m de chaussée, 2 m de trottoir et 2 m d'accotement (noue)
- emprise au sol : 2000 m²

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une période d'environ 2 mois.

Les travaux comprendront le décapage de la terre végétale, le terrassement et l'évacuation des déblais, la mise en forme de la structure drainante, la réalisation des grilles et des bordures, la mise en place de la couche de base et du revêtement enrobé et reprofilage en terre végétale des abords. Les travaux seront réalisés dans les règles de l'art par des entreprises spécialisées.

La structure de chaussée sera conforme aux demandes d'Angers Loire Métropole. Elle sera dimensionnée pour le trafic qu'elle recevra (véhicules légers, services de secours, camion de collecte des ordures,...).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le trafic sur ce tronçon raccordant deux secteurs de la zone d'activités sera modéré et principalement utile aux déplacements générés par le SDIS

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation de loi sur l'eau (IOTA)

Le dossier dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a été déposé le 21/02/24 et a été validé sans observations le 22/04/24

Vous trouverez le dossier en annexe.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire Largeur Emprise	195 m, 10 m (6m de chaussée, 2 m de trottoir et 2 m d'accotement (noue)) et 2000 m ² d'emprise au sol

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune est concernée par le PLUi d'Angers Loire Métropole qui a été approuvé le 13 février 2017. Le projet se situe en zone N.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches se situent entre 4,5 et 5,5 km du périmètre d'étude. Les espèces ayant permis la désignation des ZNIEFF proches sont inféodées aux milieux ligériens des bords de Loire et aux côteaux schisteux. Aucun de ces milieux n'est présent au sein du site du projet. La présence potentielle de ces espèces au sein des parcelles concernées par la présente étude est donc très faible.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La commune du Plessis-Grammoire se localise en limite mais en dehors du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE des infrastructures routières et ferroviaires relevant de l'Etat en Maine et Loire (3ème échéance) a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 10/10/2019. Le PPBE 4ème échéance est en cours de finalisation. La zone de projet n'est cependant pas située dans une zone exposée au bruit des infrastructures terrestres.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet se situe à 230 m au nord-est du périmètre de protection du Manoir du Grand Loiron (en dehors de celui-ci) dont le bâtiment principal, les portails nord et sud, les écuries et l'ancienne chapelle sont inscrits comme monument historique. La zone tampon du Val de Loire, bien inscrit au patrimoine mondial, se situe à 1,21 km à l'est du projet. Absence de Site Patrimonial Remarquable et de bien inscrit.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Une délimitation des zones humides a été établie sur la base d'investigations floristiques et de sondages pédologiques, à l'échelle des secteurs envisagés initialement pour l'extension de la ZA de la Petite Boitière Les investigations ont permis d'identifier 2,39 ha de zone humide, définie uniquement sur le critère pédologique. La future voirie prend place sur une prairie mésohygrophile (1540 m² i
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune du Plessis-Grammoire n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques naturels ou un Plan de Prévention des Risques technologiques.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site BASIAS le plus proche concerne l'entreprise SPAMA, entreprise de traitement de surface, située à 200 m au nord-ouest du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	La commune du Plessis-Grammoire n'est pas concernée par des périmètres de protection de captage en eau potable.
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Aucun site inscrit n'est présent sur la commune du Plessis-Grammoire.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet se situe à environ 6 km au sud de la ZPS et de la ZSC des Basses Vallées angevines. Les espèces relevant de la Directive « Habitats-faune-flore » ayant permis la délimitation des sites Natura 2000 ne sont pas susceptibles d'être présentes au sein du site du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet se situe à environ 6,5 km au nord-ouest du site classé des Ardoisières de l'union et du Petit Pré.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'a pas d'impact notable sur le cadre hydrogéologique, les aménagements s'appuyant sur la topographie actuelle. La voirie sera au niveau du terrain naturel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le bilan déblai/remblai fait état de : -Déblais : 1 260 m ³ ; remblais 60 m ³
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne nécessite pas d'être alimenté en eau potable et ne va pas générer des eaux usées.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'aménagement de la voirie présente une ampleur modérée, en périphérie d'un tissu urbanisé. Le projet prend place sur une prairie pâturée mésohygrophile. Les aménagements prévus auront un impact très faible sur la flore ; les espèces présentes étant communes à très communes et en l'absence de toute espèce patrimoniale et/ou protégée. La surface de prairie impactée représente environ 2000 m ² sur les 12 000 m ² de prairie, soit de l'ordre de 17%. Enjeux faunistiques très limités.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun impact direct du projet n'est à attendre sur le site Natura 2000 « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette », localisé à plus de 6 km. Le projet, d'ampleur très modeste et compte tenu des modalités retenues existantes et prévues en termes d'assainissement des eaux pluviales, n'induit pas de dégradation de la qualité des eaux du ruisseau de l'Epervière, affluent de la Sarthe.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet va engendrer la consommation d'environ 2000 m ² de prairie mésohygrophile, en périphérie de celle-ci.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Pas de risque TMD, pas de risque nucléaire, pas de risque industriel
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est soumis aux risques naturels suivants : Aléa retrait/gonflement des argiles fort Pas de cavité Pas de risque mouvement de terrain Risque sismique faible Risque radon faible Pas de risque inondation Pas de risque feu
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Il s'agit d'un report de trafic existant. Cette voirie ne va pas en soi générer de nouveaux trafics. Le trafic y sera très modéré.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le trafic y étant modéré et la voirie étant circulée à allure modérée, les émissions sonores seront limitées. Il raccorde deux secteurs de la zone d'activités et n'aura pas d'incidences vis-à-vis d'habitations riveraines
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'être source de vibration en raison du passage de véhicules de secours sur la nouvelle voie. Cependant, le trafic modéré et les faibles vitesses permettent de limiter la probabilité d'occurrence des nuisances vibratoires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Il n'est pas prévu d'éclairage sur cette section de voirie
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet de voie s'inscrit en continuité de la rue Gustave Eiffel qui bénéficie de l'éclairage public
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet en lui-même ne va pas engendrer de nouveaux rejets dans l'air. Il s'agit d'un report/déplacement de trafic.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet de voirie va induire une imperméabilisation (route et trottoir) d'environ 1600 m² et va générer des ruissellements pluviaux. Une structure de chaussée réservoir sera mise en oeuvre sur 80 cm d'épaisseur. Le volume stockable sera de 270 m³.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Sous-sol

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'effluent
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas la production de déchets non dangereux, inertes ou dangereux
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologiques ou paysager
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet prend place sur une prairie qui n'a pas d'usage agricole depuis plus de 10 ans (source RPG). Elle fait l'objet d'un pâturage par quelques chevaux. Cet usage n'est pas remis en cause

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pendant la réalisation des travaux :

- Mesures de protection pour maîtriser les risques de déversement de substances polluantes dans les fossés situés à proximité
- Limitation au strict nécessaire des secteurs d'évolution des camions et engins de chantier
- Base de vie du chantier localisée en dehors des zones humides identifiées
- Intervention en fin de période estivale (septembre-octobre) lorsque les sols sont moins sensibles au tassement ; période par ailleurs moins sensible pour la faune (avifaune et reptiles notamment)

Projet :

- Mise en œuvre chaussée réservoir pouvant stocker une pluie de fréquence centennale et présentant un rôle épuratoire
- Absence d'éclairage

Zones humides :

- Compte tenu de la nature humide de la quasi-totalité des terrains présents dans ce secteur, l'évitement total n'a pu être retenu, pour la voirie nécessaire au SDIS (évitement impossible).
- MR : Voie à niveau par rapport au terrain naturel pour réduire risques indirects vis-à-vis zone humide adjacente
- MR : Tracé de la voie passant dans le seul secteur non considéré humide

Mesures Compensatoires :

- MC1 : restauration d'une zone humide par décapage de la zone autrefois occupée par un merlon/dépôt de terre colonisé par des ronciers au nord-ouest de la prairie sur une surface de l'ordre de 500 m².
- MC2 : Dévoisement du fossé à l'est de la voie pour diffuser les eaux collectées dans la partie nord de la prairie
- MC3 : Abaissement local et modéré de la topographie (sur 5 à 10 cm) dans cette partie nord de la prairie sur environ 1100 m² en reconstituant le sol.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Coupe projet	☒
2	Mesures compensatoire Zones humides	☒
3	Plan des abords	☒
4	Dossier loi sur l'eau	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Téledéclaré le 21/05/202

Signature du (des) demandeur(s)